

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00194

Numéro SIREN : 892 838 152

Nom ou dénomination : 4 LE CABINET IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003294

4 LE CABINET IMMOBILIER

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 100 €

22 Boulevard Jean Jaurès, 31220 Cazères

RCS Toulouse 892 838 152

(la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 22/01/2021

Géraldine BARON,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de Mme Géraldine BARON, pour cause de démission en date du 22/01/2021.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer M. RAULT JOAKIM, résidant 208 Avenue du Maine 75014 Paris, France, de nationalité Française, né le 25/06/1991 à Calais 62, en qualité de Président à compter du 22/01/2021.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de ne pas lui allouer de rémunération pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité et déclare disposer des aptitudes nécessaires à l'obtention de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » auprès de la CCI concernée

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Géraldine BARON Associé Unique



Géraldine BARON, ancien Président



Joakim RAULT, nouveau Président

Bon pour acceptation des fonctions de Président
Le 22/10/2021

